

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

2026 26

DE LA COMMUNE DE GABRE

Nombres de membres

Séance du 28 juillet 2026

En exercice : 11
Nombre de membres présents : 8
Qui ont pris part à la délibération : 11
Nombre de procuration : 3
Votes pour : 11
Vote contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit juillet, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de FOURNIÉ Arièle, maire

Etaient Présents : BALANSA Sarah, DEJEAN Jean Paul, FLORES LUDENA Armony, FOURNIÉ Robert, LAFFONT Jacqueline, PAGÉS Nelly, SOUBIES Sébastien

Etait excusés : BALANSA Jean Louis, BORDIN Fabrice, JOUVE MIANNAY Maé,

Etait absent :

Procuration : BALANSA Jean Louis a donné procuration à SOUBIES Sébastien - BORDIN Fabrice a donné procuration à BALANSA Sarah - JOUVE MIANNAY Maé a donné procuration à FLORES LUDENA Armony,

Secrétaire de séance : FOURNIE Robert

Date de convocation :
22 juillet 2026
Date d'affichage :
22 juillet 2026

**ADHESION AU SERVICE « INFORMATIQUE » DU CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'ARIEGE**

Le maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service informatique, proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Ariège (dit le « CDG 09 »).

Au regard de l'importance des outils numériques, de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la délégation de cette mission au le CDG 09 présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le CDG 09 a accepté de mettre à disposition son expertise et ses moyens au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le CDG 09 propose, en conséquence, la mise à disposition d'un service informatique.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez la convention d'adhésion à ce service et détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission.

LE MAIRE PROPOSE A L'ASSEMBLEE

- D'adhérer au service informatique du CDG 09,
- De l'autoriser à signer la convention, ses annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission.
- De désigner le CDG 09 comme étant notre gestionnaire de la suite territoriale pour un **tarif de 0€/an.**

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	PROCURATION : 3
-----------	------------	----------------	-----------------

DECIDE

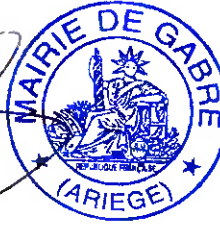
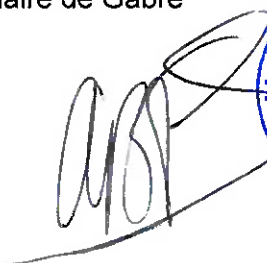
- **D'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'adhésion avec le CDG 09**
- **D'autoriser Madame le Maire à désigner le CDG 09, comme étant notre gestionnaire de la Suite Territoriale**

Ainsi fait et délibéré à Gabre, le jour, mois et an que ci-dessus.

FOURNIE Robert
Secrétaire de séance



FOURNIÉ Arièle
Maire de Gabre



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte le 07/08/2026

Après dépôt en Sous-Préfecture le 07/08/2026 Après publication ou notification le 07/08/2026